

24 Novembre 1934

## I- Pour une législation sociale

La grève des ouvriers cordonniers attirera-t-elle l'attention des pouvoirs publics sur l'urgente nécessité d'une législation sociale ?

Il est vain de vouloir aujourd'hui ignorer les exigences des temps modernes.

Dans notre monde, la diffusion de la Presse, de la pensée, créé ou finit par créer invariablement une sorte de niveau standard de l'existence et de la vie ouvrières.

Nous n'avons certes pas la prétention de demander pour chaque salarié libanais une automobile, le téléphone et la radio comme en Amérique : mais il est certain que ce même ouvrier libanais ne se contentera pas, en l'an de grâce 1934, de sa situation actuelle en matière législative, c'est-à-dire de l'absence totale de protection contre les accidents de travail, contre les renvois intempestifs et de l'absence totale de réglementation des heures de travail, ou des conditions mêmes de ce travail et des conditions d'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie ou le commerce.

Les conséquences de cette inertie des pouvoirs publics, et ici nos reproches s'adressent indifféremment à la Chambre comme au Gouvernement libanais, ne resteront pas sans effet.

Le moment viendra où notre inaction aura pour effet de susciter des réactions et sera exploitée contre nous par l'active propagande communiste.

Cette propagande est d'autant plus dangereuse que dans tous les pays d'Asie elle s'allie à un nationalisme intransigeant.

Le meilleur moyen de la combattre ne serait-il pas, précisément, de lui enlever sa raison d'être par la réforme sociale ?

## II. – Le Parlement et les cortèges

Le ministère Flandin n'a pas été chaleureusement accueilli par la droite. Les dépêches nous avaient donné le chiffre des bulletins favorables. Elles ne nous avaient pas décrit la physionomie de la séance. Les applaudissements, les ??? dont ils parlaient, les commentaires des couloirs ??, l'atmosphère, le climat des débats.

La presse de droite laisse entendre que M. Flandin n'a pas été étranger à la chute de M. Doumergue, et l'attaque violemment. Quelques détails significatifs indiquent la violence du ton. M. François Mauriac, dans le « Figaro » s'en prend au texte même de la déclaration ministérielle. Ces quelques lignes de l'article de Mauriac méritent d'être reproduites » :

« Quant au couplet contre les ligues, il est timide, il est vague et pour un rien serait ??? Réglementer les cortèges ? Et s'ils n'acceptent pas d'être réglementés ? Et ci c'était eux qui vous réglementaient ? La colère du parlement contre les ligues, c'est celle du malade imbécile contre son thermomètre. Cassez le thermomètre, vous n'en crèverez pas moins. »

Faut-il entendre par là que « les cortèges » deviendront un moyen normal de contrôler l'activité parlementaire ?

On reste quelque peu étonné de voir les partis d'ordre prôner, dans leur presse, cette nouvelle méthode de contrôle, génératrice de troubles et parfois même de guerre civile.

Les doctrines hitlériennes ou mussoliniennes auraient-elles fait leur chemin dans le pays de l'ordre, de la mesure et de la légalité ?

L'avenir nous dira s'il faut préférer aux multiples inconvénients d'une dictature d'un Parlement affaibli, usé et hypertrophié, la dictature non moins dangereuse des cortèges et des manifestations.